

## **Avis public de consultation N°01/2021**

**Sélection d'un Expert financier du projet intitulé "INcubator for innovation and  
TEChnological transfer in the MEDiterranean - INTECMED" code B\_A.2.1\_0063 financé  
par l'Union Européenne.**

Dans le cadre du Programme ENI CBC MED 2014-2020, l'ANPR a bénéficié d'un financement pour la mise en oeuvre du projet **"INcubator for innovation and TEChnological transfer in the MEDiterranean – INTECMED"**.

INTECMED vise à développer un écosystème d'innovation intégré au niveau local pour soutenir le transfert technologique et la commercialisation des résultats de la recherche.

### **ANNONCE**

#### **Art. 1 – Objet de la consultation**

L'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique (ANPR) en tant que partenaire (PP 6) du projet **"INcubator for innovation and TEChnological transfer in the MEDiterranean – INTECMED"**, se propose de lancer une consultation pour la sélection d'un **Expert financier**.

#### **Art. 2 – Objet du service et procédures de réalisation**

Le prestataire de service est appelé, sous la direction du coordinateur du projet, à réaliser les tâches suivantes :

1. Coaching des intervenants dans le projet aux termes de l'IEV CTF;
2. Etablissement et suivi des fiches horaires (*timesheets*) pour les différents intervenants dans le projet du partenaire 6 (ANPR);
3. Calcul des coûts horaires des intervenants et rédaction des notes d'affectations au projet;
4. Coaching et formation sur la plateforme dédiée au projet (MIS)
5. L'assistance à la rédaction des rapports financiers intermédiaires et du rapport financier final du projet
6. L'assistance à l'audit durant les vérifications des dépenses prévues dans le cadre du projet;
7. Conseil et assistance à la Rédaction des demandes de révision budgétaire;
8. La réalisation de toute autre tâche relative aux activités du projet ayant rapport avec ses missions.

### **Art. 3 –Honoraires et modalité de paiement**

Les fonds alloués à l'Expert financier du projet INTECMED pour toute la durée de la collaboration, seront exonérés de la TVA.

La rémunération de l'expert prestataire de services pour l'assistance à la gestion et le suivi financier du projet INTECMED sera effectuée sur trois tranches suite à la présentation d'une facture/Note d'honoraires et d'un rapport d'activités.

- La première tranche équivalente à 30% de la rémunération sera effectuée à la suite de la présentation du 1<sup>er</sup> rapport d'avancement semestriel et du 1<sup>er</sup> rapport intermédiaire annuel.
- La deuxième tranche équivalente à 30% de la rémunération sera effectuée à la suite de la présentation du 2<sup>ème</sup> rapport d'avancement semestriel et du 2<sup>ème</sup> rapport intermédiaire annuel.
- La troisième tranche, équivalente à 40 % de la rémunération sera effectuée à la suite de la présentation du rapport final du projet.

Le contrat qui va être signé par les deux parties contractantes, peut faire l'objet d'amendement par voie d'avenant.

### **Art.4 – Durée du contrat**

La collaboration avec l'Expert financier du projet commencera dès la communication officielle des résultats de la sélection du prestataire du service et s'achève à la date fin du projet sauf en cas de prolongation du projet accordé par l'Autorité de Gestion (Management Authority (MA)).

L'Expert financier doit collaborer avec l'interlocuteur chargé de la gestion et suivi financier (WP 1 Leader) pour l'élaboration des rapports financiers exigés par l'Autorité de Gestion.

Le prestataire de service est tenu d'assister l'ANPR pour toute demande de clarification qui émane de l'AGC visant la validation finale du dernier rapport financier.

### **Art.5 – Conditions de participation**

Afin de participer à cette consultation, l'Expert financier du projet doit remplir au moins les conditions générales et professionnelles suivantes :

#### **A. Conditions générales :**

1. Le prestataire de service doit être de nationalité Tunisienne ou fait partie d'un pays tiers éligible pour le programme ENI-CBC MED 2014-2020.
2. En plus d'une bonne maîtrise de la langue française, l'Expert financier devra démontrer une parfaite connaissance de la langue anglaise.
3. Jouissance des droits civils et politiques dans le pays d'origine ;
4. Pas de condamnations pénales qui prévoient l'interdiction des bureaux publics ou d'autres types de privations.
5. Le candidat ne doit pas être dans l'un des cas d'exclusion prévus par la législation en vigueur.

#### **B. Conditions Professionnelles :**

L'expert financier doit:

1. Avoir la qualité de Project Manager ; possession d'une attestation de Project Management ou équivalente dans le secteur de l'assistance financière des projets de coopération internationales,
2. Avoir une expérience dans le secteur de la Coopération Internationale,
3. Avoir une expérience dans le Programme de voisinage IEVP,
4. Être doté d'une expérience minimale de 5 ans à l'assistance financière et administrative.

Les conditions susmentionnées doivent être remplies par les prestataires de services à la date limite de présentation des dossiers accompagnés des documents justificatifs.

## Art.6 – Procédures et critères de sélection

Les dossiers reçus dans les délais prévus seront évalués par une commission compétente qui évaluera les dossiers selon les critères suivants :

Critères de sélection	Score
Avoir une attestation de Project Management ou équivalente dans le secteur de l'assistance financière et administrative des projets de coopération internationales	20
Avoir une expérience dans le secteur de la Coopération Internationale ( H2020, Programme transfrontalier Italie -Tunisie (5 points/Projet)	20
Collaboration dans des projets dans le programme de voisinage IEVP (5 points/Projet),	30
Expérience du prestataire de services à l'assistance financière et administrative (Ancienneté <5ans =5 points ; Ancienneté ≥5ans : 10 points)	30
<b>Total</b>	<b>100 points</b>

## Art. 7 – Conditions de présentation des candidatures

Les prestataires de services intéressés devront envoyer leur dossiers par courrier postal à voie rapide ou recommandé ou les déposer directement au Bureau d'ordre de l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique , **au plus tard le 18/02/2021.**

Les dossiers reçus après la date susmentionnée seront éliminés.

Les dossiers devront être envoyés ou déposés sous plis fermés à l'adresse suivante :

**l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique  
6 Rue Ibn Al Jazzar, BP 177, Lafayette Tunis 1002 Tunisie**

L'enveloppe doit porter la mention suivante :

**A ne pas ouvrir**

**“Consultation N°01/2021 sélection d'un Expert financier du projet “INTECMED”**

## Art. 8 – Documents nécessaires

Les dossiers des participants doivent comporter:

- 1- Demande de participation à l'Avis de sélection,
- 2- Une offre financière en TTC détaillée (HT, TVA et TTC),
- 3-Curriculum Vitae du prestataire de service,
- 4-Documents/attestations liés aux conditions professionnelles (L'art.5) ;
- 5-Copie de la pièce d'identité du prestataire de service,
- 6-Copie de la patente ( en cas de cabinet).



Le Directeur Général de l'ANPR

Pr.Chedly ABDELLY